

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-DAMASE
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 3 février 2020, à 19 h 30, au sous-sol du bureau municipal de Saint-Damase situé au 18, avenue du Centenaire.

Sont présents : Monsieur Martin Carrier, maire suppléant
Monsieur Nelson Lavoie, conseiller siège n° 1
Monsieur André Paquet, conseiller siège no 2
Madame Chantale Gendron, conseillère siège n° 4
Madame Martine Côté, conseillère siège n° 5
Monsieur Bruno Robichaud, conseiller siège n° 6

Constat du quorum à 19 h 32 sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Martin Carrier. La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Anick Lavoie, est également présente et agit à titre de secrétaire.

Ouverture de la séance

Monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'ouverture de la séance à 19 h 32.

Lecture et adoption de l'ordre du jour
Résolution 20-20

Monsieur Nelson Lavoie propose l'adoption de l'ordre du jour du 3 février 2020 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Adoption des procès-verbaux des 2 décembre et 16 décembre 2019 et du 13 janvier 2020
Résolution 21-20

Il est proposé par Madame Chantale Gendron, et résolu, d'adopter le procès-verbal du 2 décembre 2019.

Il est proposé par Madame Martine Côté, et résolu, d'adopter le procès-verbal du 16 décembre 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Le procès-verbal du 13 janvier 2020 sera adopté à la prochaine réunion.

Première période réservée à l'assistance

Administration générale

Autorisation de signature et
Demande de prolongation du dossier
Politique familiale municipale (PFM)
Ministère de la Famille
Résolution 22-20

Il est proposé par Madame Martine Côté, et résolu unanimement que la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase autorise Madame Anick Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière, afin de représenter la municipalité et signer tous les documents en vue d'assurer le suivi du dossier de la Politique familiale municipale (PFM).

Il est aussi proposé par Madame Martine Côté, et résolu unanimement de demander une prolongation du dossier de la Politique Familiale Municipale (PFM) du Ministère de la Famille.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Responsable de la reddition de compte
Politique familiale municipale (PFM)
Ministère de la Famille
Résolution 23-20

Il est proposé par Madame Chantale Gendron, et résolu unanimement de désigner Madame Anick Lavoie, responsable de la reddition de compte de la Politique familiale municipale (PFM) du Ministère de la Famille pour la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Offre de service de la MRC – Bilan de l'eau
Résolution 24-20

Il est proposé par Monsieur André Pâquet, et résolu, de refuser l'offre de service de la MRC pour le bilan de l'eau.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Déclaration des intérêts pécuniaires des élus
Résolution 25-20

Il est proposé par Monsieur Nelson Lavoie, et résolu, d'accepter les déclarations des intérêts pécuniaires des élus. Ces déclarations seront déposées au Portail Gouvernemental des Affaires Municipales (PGAMR).

Inscription de la Directrice générale au congrès de l'ADMQ en juin 2020

La directrice générale doit revenir avec plus d'informations concernant ce congrès.

Sécurité publique

Formulaire de demandes auprès de la Sûreté du Québec
Résolution 26-20

Il est proposé par Monsieur André Pâquet, et résolu, de remplir le formulaire avec les demandes faites par le conseil et de le faire parvenir par courriel à Monsieur Steeve Lepage de la Sûreté du Québec (SQ).

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Transport

Demande de reconnaissance d'un tronçon du 7^e Rang Est comme route à double vocation
Résolution 27-20

Programme d'aide à la voirie locale
Mesures particulières

Volets – Accélération des investissements sur le réseau routier local et
Redressement des infrastructures routières locales

DOSSIER : AIRRL-2019-588

PROJET : Demande de reconnaissance d'un tronçon du 7^e Rang Est comme route à double vocation

RÉSOLUTION NUMÉRO : 27-20

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Damase a pris connaissance des mesures particulières applicables exclusivement aux demandes d'aide financière complètes et admissibles reçues entre

le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2020 dans le cadre des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les mesures particulières ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

ATTENDU QUE le Ministère versera 90% du montant de l'aide financière au comptant dans les meilleurs délais suivant la signature de la lettre d'annonce par le ministre;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 janvier 2021**;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Damase s'engage à rembourser dans les délais le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les sommes versées en trop lorsque :

- le premier versement d'aide financière est supérieur à l'aide financière à verser déterminée à la section 4.7.2 (pour le volet RIRL) ou à la section 5.7 (pour le volet AIRRL);
- si le projet est annulé par le bénéficiaire ou reporté le ou après le **1^{er} janvier 2021**.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Damase s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère, **le cas échéant**;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et, **au plus tard le 31 décembre 2020**, sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Damase a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière sur :

- Estimation détaillée du coût des travaux
- Offre de services (de gré à gré)
- Bordereau de soumission de l'entrepreneur

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Monsieur Nelson Lavoie, il est résolu unanimement et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Damase confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Transport adapté et collectif La Caravelle **Résolution 28-20**

Il est proposé par Monsieur Bruno Robichaud, et résolu, unanimement de contribuer financièrement aux services de transport adapté et de transport collectif dispensé par le Service de transport adapté La Caravelle Inc. sur le territoire de la MRC de la Matapédia tel que prévu aux prévisions budgétaires 2020 de la MRC de La Matapédia pour un coût total de 1 450,77 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Modification de la limite de vitesse sur la rue de l'Église Ouest – Zone scolaire **Résolution 29-20**

À la suite des vérifications faites auprès du Ministère des Transports du Québec, la Municipalité peut modifier la limite de vitesse d'une zone en particulier en adoptant un nouveau règlement en ce sens.

Il est proposé par Madame Chantale Gendron, et résolu, de préparer tous les documents nécessaires à la préparation du règlement.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Hygiène du milieu

Offre de la MRC pour détection des fuites du réseau d'aqueduc

La directrice générale informe les conseillers que la MRC met à la disposition des municipalités certaines offres de services professionnels comme la détection des fuites du réseau d'aqueduc ainsi que la réalisation du bilan de l'eau.

Santé et bien-être

Aménagement, urbanisme et développement

Autorisation de signature pour l'achat d'un terrain avec la CSMM **Résolution 30-20**

Il est proposé par Monsieur Nelson Lavoie, et résolu, d'autoriser Madame Anick Lavoie et Monsieur Martin Carrier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs à l'achat du terrain de la CSMM par la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Devis des collectes des matières résiduelles 2020-2023

La directrice générale informe les membres du conseil que toutes les informations concernant le devis ont été transmises à la MRC afin qu'elle procède à l'appel d'offres.

Loisirs et culture

Renouvellement du protocole d'entente intermunicipale de la ressource en loisirs **Résolution 31-20**

Il est proposé par Madame Martine Côté, et résolu, de renouveler l'entente intermunicipale de la ressource en loisirs selon les conditions établies dans le protocole.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Installation de caméras supplémentaires au Centre communautaire **Résolution 32-20**

Il est proposé par Monsieur André Pâquet, et résolu, d'accepter le devis # 997 transmis par Monsieur Steve Dufour, technicien en informatique de la MRC, afin de procéder à l'installation de caméras supplémentaires au Centre communautaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Rencontre citoyenne – Rapport de Madame Pascale Turcotte

Madame Anick Lavoie, directrice générale, présente le compte rendu du rapport de Madame Pascale Turcotte à la suite de la rencontre citoyenne du 28 novembre 2019.

Suivi et mandat

Comité de développement

Il y a un projet pour l'installation d'un panneau d'affichage au Centre communautaire d'ici 2022.

Une demande sera faite à la Fabrique de Saint-Damase pour l'installation de lumières blanches dans le parc de l'Église. Lumières qui pourraient fonctionner aussi l'été.

Il y aura une assemblée générale annuelle le 19 mars prochain.

Voirie d'hiver
Résolution 33-20

Il est proposé par Madame Martine Côté, et résolu, de faire parvenir une mise en demeure à Madame Vanessa Turcotte et Monsieur Réjean Morissette en raison de leur acharnement envers nos employés municipaux ainsi que la directrice générale.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Centre communautaire

Le Centre Communautaire aura besoin de chariots supplémentaires afin de ranger les chaises ainsi que d'un ou deux coffres pour ranger les rideaux du théâtre.

Association sportive

Une pelle pour gratter la patinoire est en cours de livraison et devrait arriver mercredi le 12 février prochain.

Correspondance

Lecture et présentation de la correspondance du mois

Madame Anick Lavoie, directrice générale, procède à la lecture et la présentation de la correspondance mensuelle.

Projets d'investissement

Présentation et adoption des comptes du mois

Résolution 34-20

Il est proposé par Madame Martine Côté, et résolu, d'approuver et d'autoriser le paiement du bordereau des dépenses de janvier 2020, annexé au présent procès-verbal, au montant de **84 759,30 \$** comprenant les crédits budgétaires ou extrabudgétaires.

Je soussignée, Anick Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Damase certifie que la Municipalité dispose des fonds nécessaires pour acquitter ces paiements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères)

Varia

Suivi lumière 297

Ce point est reporté à une réunion ultérieure

Règlement sur les chiens errants

Un membre du conseil nous a fait part de la présence de deux chiens errants dans le rang 9. Les membres du conseil en viennent à la conclusion que si l'évènement se reproduit, le propriétaire desdits chiens errants sera passible d'une amende en vertu des articles 17 et 18 du Règlement no. 246 concernant les animaux.

Deuxième période réservée à l'assistance

Levée de la séance
Résolution 35-20

Il est proposé par Monsieur André Pâquet de clore la séance à 21 h 40.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Martin Carrier
Maire suppléant

Anick Lavoie
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Martin Carrier, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Martin Carrier, maire suppléant